

Au tribunal correctionnel de Nice

Les « fourmis » de la mafia chinoise

L'ombre de la mafia chinoise planait hier sur l'audience du tribunal correctionnel de Nice. En effet, quatre natifs de Hong Kong comparaissent pour avoir effectué de nombreux achats et retraits d'espèces à Marseille, à Nice, et dans plusieurs communes de la Côte d'Azur au moyen d'une quarantaine de cartes bancaires étrangères contrefaites. Tout ceci pour plus de 800.000 francs. Recrutés à Hong Kong, les quatre comparses devaient passer un bref séjour en France. Une dizaine de jours seulement pour mener à bien leurs opérations frauduleuses. Un voyage « d'affaires » qui a tourné court lors de leur interpellation par la police. Ils précisaient alors être accompagnés dans leur périple délictueux par un chinois surnommé « Tiger ». Ce dernier, identifié depuis lors, est en fuite et un mandat d'arrêt international a été lancé contre lui.

Dans son réquisitoire, le procureur Dorcet a souligné

Ils effectuaient des retraits d'espèces au moyen d'une quarantaine de cartes contrefaites : quatre et cinq ans de prison

les dangers de cette criminalité organisée. « Ce sont des fourmis sans doute de la mafia chinoise. Mais ils constituent tout de même un maillon de la chaîne ». M. Dorcet a requis trois ans de prison contre chacun des prévenus.

La défense, assurée par Mes Carré, Bréyton-Dufour, Choukroun et Ruelle Giraldi, soulignait les difficultés d'insertion à la maison d'arrêt pour ces délinquants ne parlant pas un mot de français et dont l'appartenance à la mafia n'est pas évidente. A la défense de Tat Man Woo, 28 ans, Me Ruelle Giraldi a plaidé la non conscience d'appartenir à une organisation, l'élément moral n'étant pas, selon elle, constitué. Me Carré, à la défense de Wai Choi Wong, 22 ans, parlait d'ar-

rière-goût de « pleuvre à la sauce chinoise », le tigre (le dénommé Tiger) n'ayant pas encore été attrapé. « Vouloir créditer leur compte carcéral de trois ou quatre ans est excessif. Il faut passer au débit de leur compte la difficulté de subir une peine en pays étranger ».

Le tribunal, présidé par M. Panzani, a condamné Wai Lim Yue, Tat Man Woo et Ka Sing Lam à quatre ans de prison et Wai Choi Wong et Christopher Li Cho Hing à cinq ans d'emprisonnement.

Quatre et sept ans pour un trafic d'euro-chèques

Après la mafia chinoise, le spectre de la mafia yougoslave... Jean-Claude Depoux, 49 ans, comparaisait pour avoir prêté la main à un dénommé Suljo Djekic,

47 ans, de nationalité yougoslave, actuellement en fuite et poursuivi pour escroquerie, recel et faux. La tête pensante d'un vaste trafic organisé avec des passeports et des euro-chèques volés aux Pays Bas, le prévenu présent à la barre utilisait en fait dans différents bureaux de poste les documents qu'on lui remettait.

Il encaissait lors de chaque opération 1400 francs et gardait pour lui une commission de 200 francs. Ainsi avait-il réussi à gagner environ 100.000 francs en un an d'activité délictueuse. A sa défense, Me Bonfante-Curti soulignait qu'il n'était qu'un exécutant, un petit « changeur » qui travaillait pour des gens, hélas absents à la barre.

Le tribunal a condamné Jean-Claude Depoux à quatre ans de prison et Suljo Djekic, par défaut, à sept ans de prison.

Nicole L'AFFONT